Rapport Annuel

2011.2012

Les Parcs du Saint-Laurent

LA COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

UN ORGANISME DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

ISSN 0835-7781

INVESTIR DANS NOTRE AVENIR

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CHEF DE LA DIRECTION DE LA COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Nous sommes ravis d'annoncer que la Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL) a atteint son objectif, soit parvenir à l'équilibre budgétaire grâce à ses activités régulières, pour l'exercice qui s'est achevé le 31 mars 2012. Un certain nombre de priorités majeures ont été mises en œuvre avec succès pendant l'année en vue d'améliorer le rendement financier net de la Commission. Dans le but d'améliorer la durabilité financière, nous nous sommes concentrés sur le maintien de nos activités de base et sur l'enrichissement des autres initiatives rentables de chaque secteur d'activité.

La CPSL s'est engagée à promouvoir un environnement de travail sûr et sain misant sur l'information. Afin d'appuyer une priorité clairement énoncée dans l'ensemble de l'organisation, nous avons mis en œuvre un certain nombre d'initiatives, entre autres des réunions trimestrielles de tous les employés, des mises à jour des plans de sécurité publique, un examen des méthodes de signalement des accidents, l'installation de barrières de sécurité à Fort Henry, la formation et le perfectionnement continus du personnel et le plan de lancement du projet d'indice du rendement en matière de sécurité au début de la prochaine année financière.

Le renouvellement des attractions touristiques patrimoniales et récréatives de la CPSL, qui a été amorcé en 2010-2011, s'est poursuivi en 2011-2012; de nombreux projets ont été achevés. En août 2011, nous avons eu le plaisir de dévoiler le nouveau Centre des découvertes de Upper Canada Village, qui s'étend sur 930 m2, ainsi que le secteur du parc Crysler, qui a été revitalisé. Les expositions et expériences captivantes et interactives offertes dans le nouveau Centre des découvertes ont été accueillies avec enthousiasme par nos partenaires de l'industrie touristique de la région ainsi que par les milliers de visiteurs qui viennent sur le site chaque année. Le Centre des découvertes, le nouveau train miniature « Le Mocassin » et le projet de restauration du paysage du champ commémoratif de la bataille de la ferme Crysler représentent un investissement de 13 M$ visant à renouveler l'expérience vécue par les visiteurs.

La construction de notre deuxième Centre des découvertes sur le lieu historique national de Fort Henry a commencé en mai 2011. Le projet aidera à accroître l'intérêt des visiteurs et l'attrait de Fort Henry grâce à l'ajout de nouvelles expositions interactives et d'objets évocateurs qui représentent l'importance du fort sur le plan historique et ses liens avec le développement du Canada à titre de nation.

Les réalisations de l'année 2011-2012 sont entre autres le lancement de sites Internet renouvelés, l'expansion des événements spéciaux « Fort de la peur » et « Village en lumières », l'introduction du festival des Fêtes victoriennes à Fort Henry et l'installation d'un nouveau point de vente pour les droits d'accès avec VOIP et système de TI.

Le camping génère un important rendement et la CPSL a continué de faire des investissements importants dans les terrains de camping afin d'améliorer les expériences vécues par les visiteurs. Nous avons cherché de nouveaux moyens d'ajouter des éléments récréatifs pour améliorer le séjour des campeurs, mais aussi pour en augmenter la durée et faire de nos parcs une destination incontournable de l'est de l'Ontario. Les investissements dans le produit réalisés par la Division des parcs comprenaient entre autres des améliorations des installations électriques de plus de 100 emplacements de camping, la construction de deux nouveaux chalets pour campeurs en collaboration avec des étudiants des programmes de métiers du Catholic District School Board of Eastern Ontario et l'installation de nouveaux équipements de terrain de jeu thématiques dans les parcs et terrains de camping. L'infrastructure des parcs a été actualisée davantage grâce à des améliorations du drainage, à la revitalisation de la plage et à l'installation d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées au terrain de camping Ivy Lea. Des investissements visant à accroître la capacité des quais du marina du parc Crysler – une initiative découlant directement de la demande – se sont poursuivis avec l'installation de 66 nouveaux emplacements de mise à l'eau, et des travaux d'amélioration du restaurant du terrain de golf Upper Canada ont été entrepris.

En juin 2011, Upper Canada Village a célébré sa 50e saison d'exploitation avec des festivités axées sur la collectivité qui comprenaient un défilé et des concerts. La salle Crysler, récemment remise à neuf, a été ouverte à nouveau et le public a pu admirer une nouvelle exposition de fenêtres en vitrail réalisées par l'artiste et fabricant du XIXe siècle Harry Horwood.

En août, l'équipe du Fort Henry a été heureuse d'être l'hôte du Battle Color Detachment du United States Marine Corps de Washington D.C. et de voir la Garde de Fort Henry donner une prestation avec les Marines à l'occasion de deux cérémonies présentées en soirée. La visite du Battle Color Detachment du United States Marine Corps soulignait 55 ans d'amitié entre le United States Marine Corps et Fort Henry.

Le Tour PGA a annoncé qu'il avait conclu un nouveau partenariat avec l'Organisme touristique régional n° 9, c'est-à-dire la région de la Grande voie d'eau, et Evolution Golf & Events Management Inc. afin de présenter des compétitions de golf professionnel dans la région de l'est de l'Ontario à partir de septembre 2012. Le Classique de la Grande voie d'eau est une initiative d'une durée de quatre ans grâce à laquelle des tournois professionnels seront présentés en rotation dans divers clubs de golf de l'est de l'Ontario. La CPSL sera l'hôte de cet événement au terrain de golf Upper Canada en 2013. Le partenariat augmentera la popularité du golf dans la région et accroîtra la collaboration entre les terrains de golf et la région de la Grande voie d'eau.

Le programme « Fêtons l'Ontario » continue de jouer un rôle important en appuyant les événements déjà mis sur pied et en versant du financement de démarrage pour les nouveaux événements. Cinq des événements spéciaux de la CPSL ont reçu, au total, un financement de 270 000 $ dans le cadre du programme. Il s'agit du « Fort de la peur » (75 000 $) et du nouveau festival des Fêtes victoriennes (40 000 $) de Fort Henry, et du Festival médiéval (40 000 $), du nouveau Festival du patrimoine (40 000 $) et de « Village en lumières » (75 000 $) de Upper Canada Village. Les événements spéciaux attirent les visiteurs sur nos sites ainsi que dans les commerces de la région pendant la haute saison estivale et pendant les saisons intermédiaires de l'automne et de l'hiver.

Cette année, nous avons adopté la philosophie d'entreprise « Kaizen ». Notre équipe applique les principes « Kaizen » en déployant ses efforts afin d'améliorer continuellement l'ensemble de nos processus, dans le but d'offrir des produits porteurs de valeur et des expériences mémorables aux visiteurs. Des efforts visant à rationaliser l'organisation, à éliminer le gaspillage et à maximiser les efficiences opérationnelles se poursuivent constamment grâce à des ateliers « Kaizen » présentés dans tous les secteurs.

La structure organisationnelle de la CPSL a été remaniée et se compose maintenant de cinq unités opérationnelles, soit Upper Canada Village, Fort Henry, Parcs et terrains de camping, Terrain de golf Upper Canada et Marina du parc Crysler. Le remaniement soutiendra les ressources de première ligne nécessaires pour l'élaboration continue de produits et programmes ainsi que pour leur mise à la disposition des visiteurs; il fera également en sorte que les ressources humaines soient utilisées de la façon la plus efficace et d'une manière axée sur la contribution. La gestion axée sur les sites, telle qu'illustrée par le modèle des cinq unités organisationnelles, assurera une reddition de comptes complète relative à nos activités, y compris en ce qui concerne les finances, la santé et sécurité et la planification, avec l'aide des secteurs fonctionnels (Finances, Ressources humaines, Entretien et exploitation et Marketing).

La future orientation commerciale de la CPSL est axée sur la conservation de ses produits de base et sur l'enrichissement de sa gamme de produits. L'élaboration de nouveaux produits, y compris la vente au détail et les événements, est partie intégrante de l'enrichissement de la gamme de produits et de la durabilité continue de nos attractions patrimoniales de base. La CPSL fait preuve de diligence pour revitaliser ses produits et expériences touristiques uniques afin de soutenir la mobilisation des visiteurs. Nous sommes engagés à collaborer avec nos partenaires des domaines touristique, patrimonial et commercial, avec les municipalités et avec la collectivité dans son ensemble pour soutenir, améliorer et promouvoir notre région de l'Ontario.

Les réussites remarquables et améliorations majeures qui résultent du plan d'activité de 2011-2012 renforcent notre engagement envers la poursuite de nos efforts d'enrichissement des produits et d'amélioration de notre rendement net. L'année 2011-2012 était la première partie d'une stratégie quinquennale intitulée « Alive in Five » (Dynamique en cinq ans) [traduction] qui vise à faire progresser la CPSL à l'aide de plans clairs et dynamiques. Le plan quinquennal consiste à rendre notre vaste sélection d'attractions et d'expériences touristiques davantage accessible sur le plan économique et davantage axée sur la collaboration, et à assurer la croissance positive et une amélioration sur le plan financier au moyen de l'accroissement du volume et de la satisfaction des visiteurs de nos attractions touristiques, parcs et plages. Nos réussites annuelles appuieront l'orientation des futurs investissements dans les installations au fur et à mesure que nous constituerons notre portefeuille d'attractions touristiques et de parcs en vue d'offrir une valeur exceptionnelle, d'atteindre une importante amélioration sur le plan financier et de soutenir la croissance économique et la prospérité de l'est de l'Ontario.

Nous tenons à remercier le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour son investissement dans la CPSL, ainsi que le personnel du Ministère pour le soutien continu qu'il nous a apporté tout au long de la dernière année. Nous tenons également à remercier le conseil d'administration, l'équipe de gestion et le personnel pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin d'offrir un produit de qualité et de faire vivre une expérience inoubliable aux milliers de personnes qui visitent les attractions de la CPSL chaque année.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Ian Wilson, Président

Darren Dalgleish, Directeur général et chef de la direction

CPSL – CONSEIL DES COMMISSAIRES 2011-2012

Ian Wilson
(Kingston)
Président
18 avril 2012 – 17 avril 2015

Ron Eamer
(Williamstown)
Vice-président
6 avril 2005 – 11 mai 2012

Carmen Cousineau
(Cornwall)
Commissaire
23 mars 2011 – 22 mars 2014

Richard Fawthrop
(Cornwall)
Commissaire
6 juin 2007 – 17 juillet 2013

John Fischl
(Maitland)
Commissaire
14 septembre 2010 – 14 septembre 2013

J. R. (Jack) McIntosh
(Winchester)
Commissaire
8 août 2005 – 7 août 2013

Brian Reid
(Kingston)
Commissaire
13 janvier 2010 – 12 janvier 2013

Lloyd Therien
(Kingston)
Commissaire
30 mai 2007 – 22 juin 2013

Isabel Turner
(Kingston)
Commissaire
30 mai 2006 – 14 juillet 2012

ÉQUIPE DE GESTION 2011-2012

Darren Dalgleish
Directeur général et chef de la direction

Bonnie VanMoorsel
Attachée de direction et gestionnaire
Terrain de golf Upper Canada

Bryan Mercer
Directeur, Marketing

Ron Betournay
Directeur, Finances et administration

Mary Beach
Directrice, Attractions et parcs

Lou Seiler
Gestionnaire, Parcs et loisirs

NOTRE MANDAT

La Commission des parcs du Saint-Laurent a été établie en 1955 et est une entreprise opérationnelle du gouvernement de l'Ontario. Son mandat consiste à offrir aux résidents de l'Ontario et aux visiteurs de passage dans la province des activités touristiques, culturelles, éducatives et récréatives, par la présentation et l'interprétation d'attractions à caractère historique ainsi que par l'aménagement et l'exploitation de parcs, de terrains de camping, de promenades pittoresques et d'aires de loisirs.

NOTRE MISSION

La mission de la Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL) consiste à générer une croissance durable du nombre de visiteurs, à soutenir la prospérité économique et à établir des partenariats avec les collectivités de l'Est de l'Ontario.

La CPSL est une entreprise touristique générant des revenus qui offre des divertissements centrés sur le client et des expériences éducatives qui tirent le meilleur parti de ses biens naturels, récréatifs et patrimoniaux.

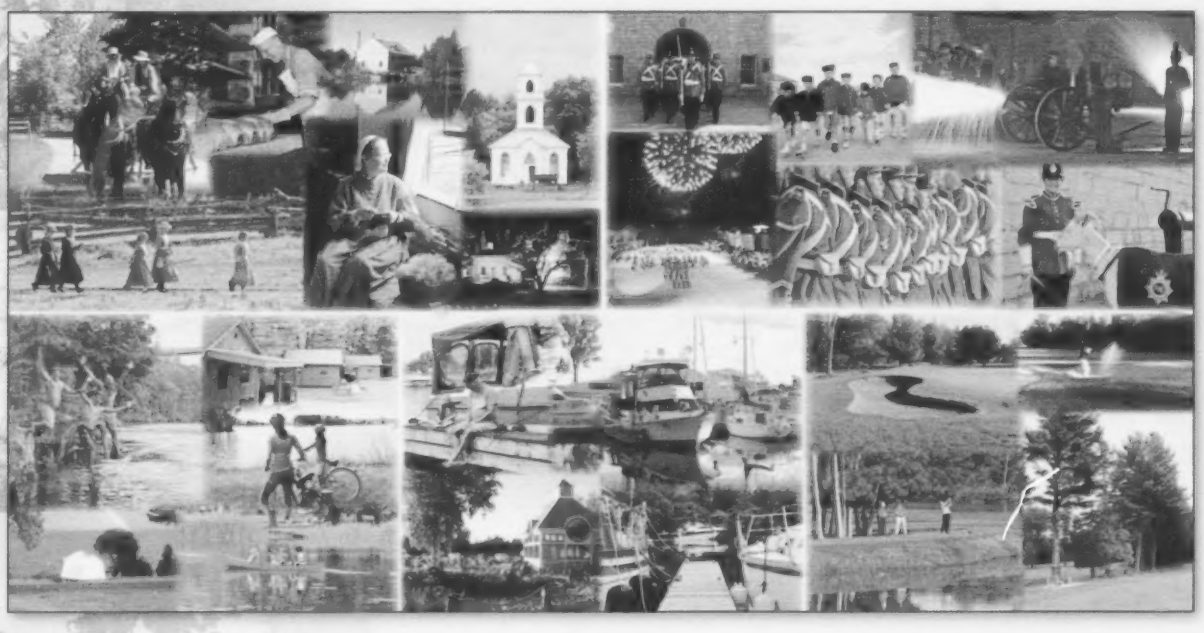

CADRE LÉGAL

La Commission des parcs du Saint-Laurent est assujettie à la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent. Elle fait rapport au gouvernement provincial par l'intermédiaire du ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport. Le Conseil des commissaires est chargé de superviser les activités commerciales de la Commission. À cette fin, il prend des décisions de principe, détermine les orientations stratégiques, établit des règles pour l'aménagement des terrains, approuve les priorités budgétaires, intègre les politiques du gouvernement à celles de la Commission, assure l'utilisation judicieuse des biens publics et représente la Commission au sein de la collectivité.

La Commission soutient ses activités par les moyens suivants :

- les droits d'entrée sur les sites des attractions touristiques, les ventes au détail et les revenus provenant des concessionnaires;
- un paiement de transfert du gouvernement de l'Ontario;
- les baux d'occupation des terrains, les dons, les commandites et les revenus provenant des activités publicitaires des partenaires à l'appui des installations et des programmes.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

SUSCITER LE RENOUVELLEMENT

La CPSL soutiendra les efforts déployés par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport afin d'être un catalyseur indispensable de la croissance du tourisme et du développement économique dans l'est ontarien. Les initiatives du Ministère feront ressortir le rôle joué par la CPSL à titre d'entreprise touristique générant des revenus et offrant des divertissements centrés sur le client et des expériences éducatives qui sont à la fois mobilisatrices, enrichissantes, divertissantes et éducatives.

CONCRÉTISER LA DURABILITÉ

La durabilité financière demeurera une priorité clé. La CPSL multiplie ses efforts pour mieux harmoniser ses dépenses avec sa capacité de générer des revenus et pour mieux harmoniser ses pratiques de fonctionnement avec les tendances et besoins des visiteurs en vue de générer des revenus durables à l'uniformité accrue, tout en explorant des méthodes plus rentables de réaliser son mandat.

REVITALISER L'EXPÉRIENCE VÉCUE PAR LES VISITEURS

La CPSL continuera d'axer ses efforts sur la clientèle et de fonder ses initiatives sur le marketing en utilisant la recherche et les données relatives à la clientèle pour prendre des décisions éclairées en ce qui concerne les programmes et l'exploitation. Elle multipliera ses efforts afin d'accroître la satisfaction de la clientèle et d'attirer davantage de visiteurs en proposant un nombre accru d'expériences mobilisatrices axées sur la participation. Elle investira 23 M$ dans des travaux de réfection en vue d'améliorer de façon importante l'expérience vécue par les visiteurs de ses attraits touristiques patrimoniaux les plus évocateurs (Upper Canada Village, parc patrimonial Crysler et Fort Henry) en y ajoutant des expositions uniques et de fine pointe, des expériences pour les visiteurs et des capacités accrues d'accueil des groupes et d'hébergement.

OPTIMISER LES RESSOURCES HUMAINES

La CPSL continuera de cultiver l'excellence en matière de gestion des ressources humaines, d'analyse financière, de planification des activités, de marketing et de gestion du risque et des projets. Elle continuera aussi de faire preuve de leadership en ce qui concerne la mobilisation des employés et la promotion d'un lieu de travail inclusif, respectueux et équitable. La planification de la relève, la formation et le perfectionnement ainsi que la planification stratégique des ressources humaines seront des priorités pendant le cycle de planification.

ATTÉNUER LES RISQUES

La CPSL se concentrera davantage sur la définition et l'atténuation du risque, particulièrement en ce qui concerne la vulnérabilité accrue de ses activités, laquelle découle de la dégradation de ses infrastructures et du vieillissement de ses biens.

ASSURER L'EFFICACITÉ DE LA GOUVERNANCE

La CPSL continuera d'exercer une surveillance ouverte et transparente de ses pratiques relatives à la prise de décision et aux opérations de façon à maintenir une gérance solide des biens dont elle a la garde.

OBJECTIFS FINANCIERS

- Établir un budget équilibré fondé sur les niveaux de financement actuels reçus du gouvernement.
- Investir une portion progressive de ses revenus pour compenser les coûts d'exploitation croissants, et investir dans la formation du personnel et dans des activités de marketing supplémentaires en vue d'atteindre la durabilité organisationnelle et financière.
- Améliorer le rendement financier global en axant les efforts sur la production de revenus NETS, sur les nouvelles sources de revenus possibles, sur l'amélioration des baux et des contrats avec les concessionnaires et sur de nouvelles initiatives tarifées.
- Continuer de subventionner Fort Henry et Upper Canada Village tout en renforçant les éléments d'actif producteurs de revenus (parcs et terrain de golf Upper Canada).
- Tirer profit de l'augmentation de la demande d'espaces dans le marina grâce à l'expansion des installations actuelles, afin de générer des revenus supplémentaires.
- S'adapter au marché croissant des véhicules de plaisance (VP) en investissant dans la conversion des sites de camping de base en sites pour VP; de tels sites s'accompagnent de tarifs de classe supérieure et génèrent un important rendement du capital investi.

PROCHAINES ÉTAPES

La CPSL sera guidée par un cadre stratégique composé de cinq piliers qui axent le travail de l'ensemble des employés sur la réalisation de son objectif stratégique. La réussite de l'exécution de tous les éléments contenus dans le cadre fera en sorte que la Commission contribue collectivement et directement à l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Le cadre aidera la Commission à devenir un fournisseur de produits touristiques offrant des services complets qui sera à la fois en pleine croissance et davantage rentable d'ici 2015.

Les piliers guideront la CPSL dans deux étapes très distinctes et cruciales de l'élaboration d'un modèle commercial durable. La première étape consistera à jeter les bases de la croissance. Bien qu'il s'agisse plutôt d'un objectif à court terme, la Commission établira une solide base à laquelle elle pourra ajouter pendant la deuxième étape, qui devrait s'étendre sur la période allant de 2012 à 2015.

PILIER I – ÉTABLIR UNE CULTURE AXÉE SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

La CPSL créera un environnement de travail sain où les employés se sentent en sécurité en tout temps. Elle aura des incidences minimales sur l'environnement de tous les sites qu'elle exploite.

PILIER II – ATTEINDRE L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT

La CPSL élaborera des pratiques d'amélioration continue durables et incitera son personnel à acquérir le réflexe constant de réduire les coûts, d'éliminer le gaspillage, d'améliorer la qualité et d'accroître la flexibilité dans l'ensemble des divisions et fonctions de la Commission afin de répondre aux besoins changeants du marché et de l'industrie. Elle se concentrera sur le respect de son budget à l'aide d'analyses des écarts, de paramètres et d'exercices de reddition de comptes.

PILIER III – ÉLARGIR L'OFFRE DE PRODUITS ET DE SERVICES

La CPSL offrira à ses clients actuels et potentiels une vaste gamme de produits et de services concurrentiels et sera perçue comme une innovatrice dans l'industrie grâce à sa créativité exceptionnelle, à sa polyvalence et à sa capacité.

PILIER IV – CONSERVER ET ACCROÎTRE NOTRE CLIENTÈLE DE BASE

La CPSL accroîtra sa pénétration du marché et sa part des dépenses de la clientèle, à la fois dans le cas des clients individuels et dans celui des groupes.

PILIER V – CONSTITUER D'UNE MAIN-D'ŒUVRE TALENTUEUSE ET MOBILISÉE

La CPSL excellera quand il s'agit d'attirer, de former et de maintenir en poste du personnel compétent et flexible à l'appui d'une organisation au rendement élevé qui est constamment en évolution et qui est reconnue comme étant la meilleure de sa catégorie.

OBJECTIFS COMMERCIAUX PENDANT LA PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT – 2011-2012

OBJECTIFS FINANCIERS

RENDEMENT DES ACTIVITÉS DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES				
Attraction touristique	2011/12	2010/11	+/-	%
(en milliers de dollars)	#	#	#	
Fort Henry (droits d'entrée)	101,9	110,1	- 8,2	- 7,0 %
Upper Canada Village et parc patrimonial (droits d'entrée)	155.5	159.8	- 4,3	- 3,0%
Camping – laissez-passer de jour et de nuit	120,2	120,8	- 0,6	- 0,5 %
Terrain de golf Upper Canada (parties de golf et location)	18,8	21,8	- 3,0	- 14,0 %
Marina du parc Crysler (métrage des quais utilisés)	769.8	692,5	77,3	11,0 %

RENDEMENT FINANCIER

En 2011-2012, la CPSL a généré des revenus de fonctionnement totaux de 7,640 M$, ce qui représente une diminution de 251 K$ ou 3 % par rapport à 2010-2011, et a reçu un paiement de transfert provincial de 7,271 M$ ainsi que 407 K$ à titre de subvention pour soutenir son fonctionnement. Compte tenu de ses dépenses de fonctionnement régulières totalisant 15,451 M$, la CPSL a équilibré son budget en 2011-2012. De plus, elle a inscrit une dépense de 133 K$ applicable à ses réserves assujetties à des restrictions, lesquelles ont été établies en 2007 en vue de futurs investissements stratégiques.

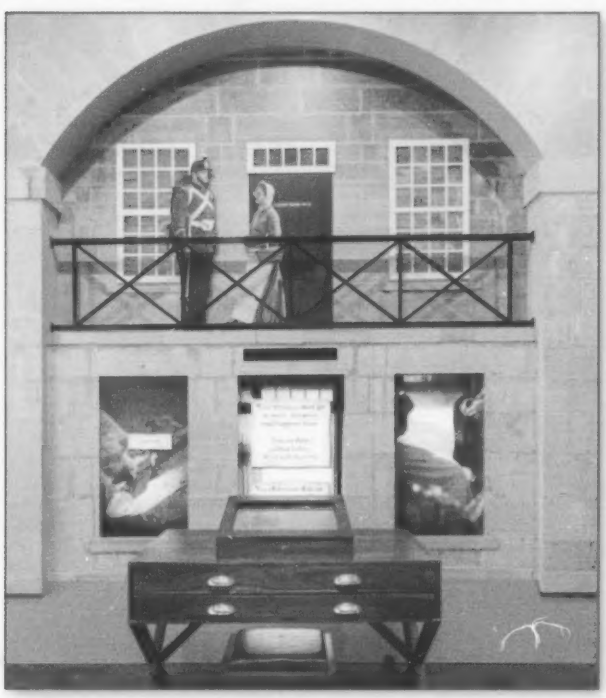

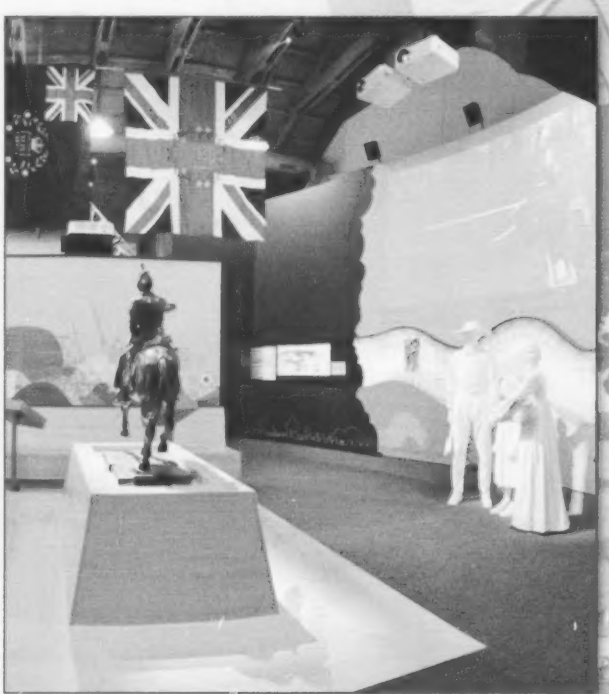

INVESTISSEMENT EN CAPITAL - REVITALISATION

En 2009, le ministère du Tourisme a annoncé l'attribution d'une subvention de 23,0 M$ à la CPSL pour la mise en place de nouveaux centres des visiteurs à Upper Canada Village et à Fort Henry dotés d'expositions captivantes et d'expériences interactives qui attireront davantage de visiteurs sur les deux sites patrimoniaux. Le Centre des découvertes de Upper Canada Village est ouvert au public depuis juin 2011, et la CPSL a inscrit une dépense connexe de 11,6 M$ en 2011-2012.

INVESTISSEMENT EN CAPITAL – RÉPARATIONS ET REMISE EN ÉTAT

En 2011-2012, la CPSL a reçu 6,196 M$ à titre de financement d'immobilisations. De ce montant, 3,60 M$ ont été utilisés pour des projets essentiels à la conformité aux lois et exigences réglementaires et pour un certain nombre de projets à priorité élevée essentiels pour assurer la sécurité du personnel et des visiteurs sur nos sites récréatifs et patrimoniaux. Les projets achevés comportent notamment le remplacement et l'actualisation de l'usine de traitement des eaux usées du parc Ivy Lea, l'installation de clôtures de sécurité à Fort Henry, la gestion de l'alimentation en eau et des puits, l'entretien des systèmes d'élimination et de traitement des déchets, les réparations de la structure des bâtiments patrimoniaux, l'actualisation des équipements d'électricité et de CVC visant à respecter le code du bâtiment, l'entretien et la réparation de routes et le remplacement d'équipements de terrain de jeu. Les 2,596 M$ restants ont été utilisés pour remettre en état les infrastructures actuelles, et notamment réparer les bâtiments, remplacer la machinerie et l'équipement d'entretien, actualiser deux installations sanitaires de terrains de camping et actualiser des terrains de camping en vue d'accommoder un volume croissant de véhicules de plaisance.

ATTRACTION TOURISTIQUE	Conformité	Remise en état	Total
Upper Canada Village	515	230	745
Fort Henry	979	226	1,205
Parcs et marina	1 330	1 424,5	2 754,5
Terrain de golf Upper Canada	145	40	185
Parc Crysler et ensemble du système	631	675,5	1 306,5
TOTAL	**3,600**	**2,596**	**6,196**

Le tableau qui suit présente un résumé des principales catégories de projets d'immobilisations entrepris en 2011-2012.

CATÉGORIE	(en milliers de dollars)
Entretien et remise en état de bâtiments	779
Remplacement d'équipements	717
Routes, terrains, pistes cyclables et ponts	520
Actualisation d'équipements électriques	165,5
Eaux usées et plomberie	170
Communications	100
Gestion de l'alimentation en eau et des puits	150
Qualité de l'air	105
Remise en état d'installations sanitaires	530
Actualisation de l'usine de traitement des eaux usées Ivy Lea	900
Équipement de terrain de jeu	150
Clôtures de sécurité	400
Entretien de la structure de Fort Henry	400
Restauration de bâtiments patrimoniaux	440
Agrandissement des sites pour véhicules de plaisance	669,5
TOTAL	**6,196**

Commission des parcs du Saint-Laurent

États financiers au 31 mars 2012

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Bilan	4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 16

Raymond Chabot
Grant Thornton

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
2505, boulevard Saint-Laurent
Ottawa (Ontario) K1H 1E4

Téléphone : 613 236-2211
Télécopieur : 613 236-6104

Raymond Chabot Grant Thornton LLP
2505 Saint-Laurent Boulevard
Ottawa, Ontario K1H 1E4

Tel.: 613-236-2211
Fax: 613-236-6104

www.rcgt.com

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Commission des parcs du Saint-Laurent, au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et au vérificateur général de l'Ontario

Conformément à la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent qui envisage que la Commision des parcs du Saint-Laurent, un organisme de la Couronne, soit auditée par le Vérificateur général de l'Ontario ou un auditeur nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des parcs du Saint-Laurent, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La note 2 fait part que la Commission, en accord avec l'ancienne législation et politique provinciale, n'a pas capitalisé ni les immobilisations acquises avant l'année 1994, ni les actifs acquis avant le 1er avril 2009 avec des fonds du gouvernement provincial. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'effet de ces dérogations aux principes comptables généralement reconnus sur les états financiers n'a pas été déterminé. Notre opinion d'audit sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 a été modifié en conséquence à cause des effets possibles de ces anomalies.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'incidence des problèmes décrits dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des parcs du Saint-Laurent au 31 mars 2012 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 20 juin 2012

Commission des parcs du Saint-Laurent
Bilan
au 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

	2012 $	2011 $
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	**13 611**	4 187
Placements à court terme		2 893
Débiteurs	**916**	7 053
Stocks (note 3)	**402**	358
Frais payés d'avance	**76**	54
	15 005	14 545
Immobilisations (note 4)	**31 667**	16 395
Autres actifs à long terme	**38**	58
	46 710	30 998
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	**5 110**	3 414
Frais courus	**432**	330
Apports reportés (note 5)	**5 715**	6 813
	11 257	10 557
Indemnités de départ et avantages sociaux futurs (note 6)	**1 031**	1 025
Subventions reportées - immobilisations (note 7)	**30 810**	15 671
	43 098	27 253
ACTIFS NETS		
Non affectés	**1 245**	1 245
Affectés à l'interne (note 8)	**2 367**	2 500
	3 612	3 745
	46 710	30 998
Engagements (note 13)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Commission des parcs du Saint-Laurent
Résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

	2012			2011
	Non affectés	Affectés à l'interne (note 8)	Total	Total
	$	$	$	$
PRODUITS				
Droits d'entrée	**3 176**		**3 176**	3 344
Terrains de camping	**2 040**		**2 040**	2 080
Marge bénéficiaire brute des activités de ventes au détail (note 9)	**706**		**706**	674
Terrain de golf	**530**		**530**	622
Location de concessions et de sites	**308**		**308**	313
Commandites	**281**		**281**	254
Amarrage et entreposage à la marina	**433**		**433**	397
Revenu de placements	**77**		**77**	59
Divers	**89**		**89**	148
	7 640	-	**7 640**	7 891
CHARGES				
Salaires et charges sociales (note 11)	**10 905**	**1**	**10 906**	10 912
Services	**2 696**		**2 696**	2 719
Fournitures et équipments	**1 328**	**132**	**1 460**	1 628
Transport et télécommunications	**171**		**171**	164
Amortissement des immobilisations	**186**		**186**	213
Divers	**32**		**32**	14
	15 318	**133**	**15 451**	15 650
Déficit d'opération avant ce qui suit:	**(7 678)**	**(133)**	**(7 811)**	(7 759)
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)				
Fonds du gouvernement provincial				
Opérationnels	**7 678**		**7 678**	7 775
Projets immobiliers	**2 671**		**2 671**	2 126
Revitalisation	**759**		**759**	15
Autres fonds	**89**		**89**	
	11 197	-	**11 197**	9 916
Projets immobiliers				
Dépenses	**(2 141)**		**(2 141)**	(1 816)
Amortissement des immobilisations	**(530)**		**(530)**	(310)
	(2 671)	-	**(2 671)**	(2 126)
Revitalisation				
Dépenses	**(269)**		**(269)**	
Amortissement des immobilisations	**(490)**		**(490)**	(15)
	(759)	-	**(759)**	(15)
Autres fonds	**(89)**		**(89)**	
Fonds du gouvernement provincial opérationnels	**7 678**	-	**7 678**	7 775
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	**(133)**	**(133)**	16

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent
Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

	2012			2011
	Non affectés	Affectés à l'interne (note 8)	Total	Total
	$	$	$	$
Solde au début	1 245	2 500	3 745	3 749
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	(133)	(133)	16
Solde à la fin	1 245	2 367	3 612	3 765

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent
Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

	2012	2011
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(133)**	16
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	**1 295**	538
Amortissement des apports reportés - immobilisations	**(1 128)**	(325)
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Intérêts courus		(18)
Débiteurs	**6 137**	(6 919)
Stocks	**(44)**	69
Frais payés d'avance	**(22)**	9
Créditeurs	**1 696**	2 635
Frais courus	**102**	71
Apports reportés	**(1 098)**	4 584
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**6 805**	660
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Autres actifs à long-terme	**20**	263
Cession de placements	**2 893**	
Acquisition d'immobilisations	**(16 567)**	(15 186)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(13 654)**	(14 923)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des indemnités de départ et avantages sociaux futurs	**6**	(74)
Encaissement des apports reportés - immobilisations	**16 267**	14 727
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**16 273**	14 653
Augmentation nette de l'encaisse	**9 424**	390
Encaisse au début	**4 187**	3 797
Encaisse à la fin	**13 611**	4 187

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission des parcs du Saint-Laurent (la "Commission"), une société provinciale sans capital-action et un organisme de la Couronne, est assujettie à une loi ontarienne, la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent. La Commission exploite plusieurs parcs, lieux historiques et autres aménagements situés sur des terres de la Couronne dans l'est de l'Ontario, dont Upper Canada Village et Fort Henry, qui visent à offrir aux résidents de la province et à ses visiteurs des services de tourisme et de loisirs.

La Commission est une société qui a été établie sous les lois de l'Ontario et qui est exemptée des impôts sur le revenu fédéral et provincial en vertu du paragraphe 149 (1)(d) de la loi d'impôt sur le revenu du Canada.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Politiques et procédures de gestion de capital et dépendance économique

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Commission sont de préserver la capacité de l'organisme de poursuivre ses activités, de rencontrer ses obligations financières, et de gérer son capital en percevant des subventions auprès de la Province de l'Ontario, en générant des produits de ses activités diverses, et en contrôlant les charges pour qu'elles se rapprochent aux produits. Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, la Commission peut être amenée à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités. Autres que celles fixées par la province de l'Ontario, et tel que divulgué ci-après dans les états financiers, la Commission n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

La direction évalue et considère les activités courantes et prévues de la Commission afin de s'assurer de la viabilité des opérations. Les examens courants incluent la considération et la détermination des opportunités d'affaires courantes et futures, des engagements de financement provincial, et des estimations des exigences sur l'encaisse. Basé sur ces évaluations, la direction considère valide l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Cependant, comme une partie significative des produits de la Commission provient des subventions reçues de la province de l'Ontario, son habileté à maintenir des opérations viables dépend de son habileté à maintenir un tel financement.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conforment aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Commission doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance ce dont possède la direction sur les événements en cours et sur les mesures que la Commission pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

---

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation des stocks

Les stocks sont principalement constitués d'articles de détail et sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Actifs et passifs financiers

La Commission a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du Manuel de l'ICCA par rapport à la présentation et de l'information à fournir sur les instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classifiée comme un actif détenu à des fins de transaction et est mesurée à sa juste valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements à court terme sont classifiés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont mesurés à leur juste valeur.

Prêts et créances

Les débiteurs sont classifiés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.

Autres passifs financiers

Les créditeurs et les frais courus sont classifiés comme autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont mesurés au coût après amortissement en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de vente au détail sont reconnus lorsque les articles ont été vendus et que l'encaissement est raisonablement assuré.

Les produits de droits d'entrée, de terrains de camping, de golf, de locations de concessions et de site, d'amarrage et entreposage à la marina, et de commandites sont reconnus lorsque les services ont été rendus et que l'encaissement est raisonablement assuré.

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

---

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les produits de placements sont reconnus en se fondant sur le nombre de jours que le placement a été détenu au cours de l'exercice, calculé selon la méthode de l'intérêt effectif.

Immobilisations

Les immobilisations, incluant le terrain, acquises avant le 1er avril 1994 sont comptabilisées à une valeur nominale. Les immobilisations qui ont étés acquises avec des subventions provinciales avant le 1er avril 2009 ont été passées en charges plutôt qu'être capitalisées. Les immobilisations acquises après le 1er avril 2009 avec des subventions provinciales sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent:

	Périodes
Bâtiments et autres structures	20 - 40 ans
Aménagement du terrain	15 ans
Expositions	5 - 15 ans
Machinerie et outillage	5 ans
Matériel roulant	5 - 10 ans
Matériel informatique	3 - 5 ans
Ameublement et équipement de bureau	3 - 5 ans
Structures	5 ans

Les subventions en capital reçues par la Commission sont reportées et amorties au même taux que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Salaires et avantages sociaux

Les états financiers reflètent les salaires et avantages sociaux alloués par la province de l'Ontario pour les membres de la fonction publique de l'Ontario qui sont impliqués dans les opérations de la Commission.

Indemnités de départ

Les employés titulaires ont droit à une semaine d'indemnité de départ par année de service, jusqu'à un maximum de six mois de dédommagement à la fin de l'emploi, que ce soit par retraite, termination ou résignation. Les employés non-titulaires comptant plus de cinq saisons de service continu ont droit à ces indemnités seulement en cas de mise à pied par l'employeur. La Commission a comptabilisé les indemnités dues aux employés titulaires. L'obligation éventuelle relative aux employés non titulaires n'est inscrite qu'au moment de la cessation de leur emploi.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

La province offre des avantages sociaux à ses employés qui reçoivent des prestations par l'entremise de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). L'ajustement de la valeur estimée de l'obligation de la CSPAAT, s'il y a lieu, est inscrit au cours de l'exercice où l'information est mise à la disposition de la Commission par la CSPAAT.

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régime de retraite

La province offre à ses employés à temps complet des avantages sociaux sous forme de régime de retraite par l'entremise de sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Fiducie du régime de retraite du Syndicat des employé(e)s de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Les deux plans sont des régimes de retraite multiemployeurs à prestations déterminées. La Commission ne possède pas l'information suffisante pour comptabiliser les plans comme des plans à prestations déterminées, par conséquent elle comptabilise donc les plans comme des plans à contributions déterminées. Les contributions annuelles de la Commission sont passées en charge au cours de l'exercice. Selon la loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, toute déficience du fonds de pension doit être payée du fonds consolidé de revenu de la province de l'Ontario, et, par conséquent, aucun effort n'a été fait pour calculer les montants déficitaires (s'il y a lieu) à l'égard de ces plans.

3 - STOCKS

Le montant des stocks comptabilisé au coût est de 402 $ (358 $ en 2011). Aucun stock n'est comptabilisé à la valeur nette de réalisation ou à la valeur marchande moins les frais de vente. Un montant de 772 $ (837 $ en 2011) a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice.

4 - IMMOBILISATIONS

			2012
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	$	$	$
Bâtiments et autres structures	7 514	123	7 391
Aménagement du terrain	7 322	166	7 156
Expositions	4 614	231	4 383
Machinerie et outillage	640	325	315
Matériel roulant	2 253	892	1 361
Matériel informatique	1 097	363	734
Ameublement et équipement de bureau	1 218	619	599
Structures	1 558	453	1 105
Construction en cours	8 623		8 623
	34 839	3 172	31 667

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

4 - IMMOBILISATIONS (suite)

			2011
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	$	$	$
Aménagement du terrain	363	9	354
Machinerie et outillage	448	242	206
Matériel roulant	1 302	681	621
Matériel informatique	392	252	140
Ameublement et équipement de bureau	777	417	360
Structures	717	276	441
Construction en cours	14 273		14 273
	18 272	1 877	16 395

5 - APPORTS REPORTÉS

	2012	2011
	$	$
Droits d'entrée reçus d'avance	783	695
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour projets immobiliers		
Solde au début	2 472	899
Contributions reçues	6 197	4 172
Dépenses encourues	(6 744)	(2 599)
Solde à la fin	1 925	2 472
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour le projet immobilier du Fort Henry		
Solde au début	29	29
Dépenses encourues		
Solde à la fin	29	29
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour le projet de revitalisation		
Solde au début	1 827	679
Contributions reçues	12 780	10 700
Dépenses encourues	(11 683)	(9 552)
Solde à la fin	2 924	1 827
Ministère du Tourisme et de la Culture - célébration du 50ième anniversaire		
Solde au début	305	
Contributions reçues		305
Dépenses encourues	(255)	
Solde à la fin	50	305

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

5 - APPORTS REPORTÉS (suite)

Infractruture Stimulus Funding - Long Sault Parkway		
Solde au début	**58**	
Contributions reçues		4 449
Dépenses encourues	**(58)**	(4 391)
Solde à la fin	**-**	58
Ministère du patrimoine canadien		
Solde au début	**1 421**	
Contributions reçues	**158**	1 421
Dépenses encourues	**(1 579)**	
Solde à la fin	**-**	1 421
Autres apports reportés	**4**	6
	5 715	6 813

6 - INDEMNITÉS DE DÉPART ET AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2012	2011
	$	$
Indemnités de départ	**813**	833
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	**218**	192
	1 031	1 025

7 - APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS

	2012	2011
	$	$
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour projets immobiliers		
Solde au début	**1 376**	903
Acquisition d'immobilisations	**4 602**	783
Amortissement	**(530)**	(310)
Solde à la fin	**5 448**	1 376
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour le projet de revitalisation		
Solde au début	**9 903**	366
Acquisition d'immobilisations	**11 414**	9 552
Amortissement	**(490)**	(15)
Solde à la fin	**20 827**	9 903

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

7 - APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS (suite)

Ministère du Tourisme et de la Culture - fonds de stimulation de l'infrastructure		
Solde au début	**4 392**	
Acquisition d'immobilisations	**58**	4 392
Amortissement	**(89)**	
Solde à la fin	**4 361**	4 392
Fêtons l'Ontario		
Solde au début		
Acquisition d'immobilisations	**193**	
Amortissement	**(19)**	
Solde à la fin	**174**	
	30 810	15 671

8 - ACTIFS NETS AFFECTÉS À L'INTERNE

Le conseil des commissaires a affecté une portion des actifs nets à l'achat futur d'immobilisations. Au cours de l'exercice, le conseil des commissaires a approuvé des dépenses de 133 $ à cet effet.

9 - MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE DES ACTIVITÉS DE VENTES AU DÉTAIL

La marge bénéficiaire brute est composée de:

	2012	2011
	$	$
Ventes au détail	**1 478**	1 511
Coût des marchandises vendues	**772**	837
Marge bénéficiaire brute des activités de ventes au détail	**706**	674

10 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal des affaires, le Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario a défrayé, au nom de la Commission, les charges relatives aux avantages sociaux post-retraite autres que les charges de pension. Ces frais ne sont pas inclus dans les résultats de la Commission et ont eu lieu dans le cours normal des opérations. De plus, les transactions qui suivent sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant établi et accepté par les parties.

Sont inclus dans les débiteurs un montant à recevoir de 73 $ (2011 - 58 $) du ministère des Finances relativement à la charge de salaires. Inclus dans les créditeurs est un montant à payer de 292 $ (2011 – 229 $) au Ministère des Finances relativement à la charge de salaires.

Au cours de l'exercice, la Commission a payé un montant total de 11 772 $ (2011 - 11 367 $) au ministère des Finances pour la charge de salaire. Ce montant est enregistré au poste "Salaires et avantages sociaux" à l'état des résultats.

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

10 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO (suite)

Les charges de "Services" à l'état des résultats comprennent un montant de 83 $ (2011 - 24 $) payé au ministère des Finances pour divers services, incluant de la publicité et l'imprimerie de relevés de paie et un montant de 9 $ (2011 - 4 $) payé à la Police provinciale de l'Ontario pour des services de sécurité.

Au cours de l'exercice, la Commission a payé un montant de 200 $ (2011 – 221 $) au ministère des Transports pour l'entretien de l'autoroute des Mille-Îles. Ce montant est inclus au poste "Fournitures et équipement" à l'état des résultats. De plus, la Commission a payé un montant de 29 $ (2011 - 28 $) au ministère des Finances pour de l'assurance générale et pour des permis provinciaux.

Les immobilisations en cours incluent un montant de 9 869 $ (2011 – 8 625 $) payé à la Société immobilière de l'Ontario pour les services de gestion de projet.

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu des subventions se chiffrant à 11 197 $ (2011 – 9 916 $) de la part du ministère du Tourisme et de la Culture, qui sont présentées au poste "Fonds du gouvernement provincial" à l'état des résultats.

11 - RÉGIME DE RETRAITE

Les apports de la Commission à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Fiducie du régime de retraite du SEFPO pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 ont été de 539 $ (2011 – 486 $) et sont inclus dans les salaires et avantages sociaux.

12 - RÉNUMÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération totale versée aux administrateurs de la Commission a été de 22 $ (2011 – 27,1 $).

13 - ENGAGEMENTS

a) La Commission s'est engagée, d'après des contrats de location échéant à diverses dates entre 2013 et 2016, à verser une somme de 215 $. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 115 $ en 2013, 73 $ en 2014, 21 $ en 2015, et 6 $ en 2016.

b) En 1983, la Commission a conclu une entente à long terme avec le ministère des Transports pour l'entretien de l'autoroute des Mille-Îles. Le contrat prévoit des paiements annuels de 150 $, ajustés pour tenir compte de l'inflation. L'entente peut être résiliée sur demande écrite de la part de la Commission, avec huit mois de préavis. L'engagement de la Commission pour le prochain exercice relativement à cette entente se chiffre à 204 $.

c) La Commission a conclu une entente à long terme avec Parcs Canada pour des projets d'entretien et des programmes de conservation. Les fonds devront être encourus au cours de la période 2011 à 2017. L'entente prévoit une subvention totale de 2 800$ avec des versements de 400 $ par année débutant en 2011, et pour chaque année subséquente.

Commission des parcs du Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

14 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Commission est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. De plus, la Commission ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Commission est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Commission au risque de crédit sont principalement les débiteurs. Le risque de crédit relié aux débiteurs est généralement diversifié puisque la Commission négocie avec plusieurs établissements.

Risque de taux d'intérêt

La majorité des placements à court terme de la Commission sont à taux fixes et la Commission est donc exposée au risque de changements à la juste valeur provenant des fluctuations de taux d'intérêt. Comme les autres actifs et passifs financiers de la Commission ne portent pas d'intérêt, ils ne comportent pas un risque de taux d'intérêt.

Risque de concentration

La totalité de l'encaisse et des investissements à court terme de la Commission sont détenus par la même institution financière.

15 - NORMES COMPTABLES FUTURES

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public («CCSP») a émis de nouvelles normes concernant les organismes du secteur public. La Commission évalue la possibilité d'être classifiée en tant qu'organisme sans but lucratif du secteur public (OSBLSP) puisqu'elle rencontre tous les critères pour ce faire. Le CCSP donne le choix aux OSBLSP d'adopter soit les normes du secteur public, ou ces dernières complémentées des normes applicables aux organismes sans but lucratif telles que publiées dans le Manuel de l'Institut canadien des comptables agrées, aussi connues comme les chapitres de la série 4200. Ces normes sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012. La Commission entend adopter les normes du secteur public complémentées des chapitres de la série 4200 pour son exercice se terminant le 31 mars 2013. La Commission évalue présentement l'impact potentiel du passage à ces nouvelles normes.